

Question 1 : Quelle est l'évolution temporelle de la pluviométrie dans le secteur de la rivière Manouane et, depuis l'arrêt de la publication des annuaires hydrologiques en 1995, sur quel(s) site(s) informatique(s) peut-on trouver les données de précipitations et de débits des rivières ? De plus, le Ministère, en tant que gestionnaire de nombreux barrages utilise-t-il ces données de précipitations ?

Annuellement, l'Annuaire hydrologique fournissait une carte des hauteurs de lames d'eau qui résumait le volume d'écoulement sur chacun des bassins versants. Depuis l'arrêt de ces publications, ce calcul n'est plus effectué et les programmes informatiques permettant le calcul ne sont plus opérationnels. Ces informations étaient peu utilisées en comparaison des données de débits.

Des données de pluviométrie sont récoltées par la Direction du suivi de l'état de l'environnement. Elles sont à la disposition de clients réguliers (Sociétés de protection des incendies de forêts, Hydro-Québec, etc.) qui les traitent selon leurs besoins. Par contre, il n'y a pas, pour le moment, d'analyse temporelle des tendances, soit par région ou par bassin versant.

Les données récoltées par le Centre d'expertise hydrique du Québec qui sont des données de débits et de niveaux sont regroupées dans une banque de données nommée « banque de données hydrométriques » qui n'est pas accessible à l'externe du Ministère. Les clients doivent passer par un professionnel du centre. D'autre part, quelques gros clients privilégiés ont accès aux données récoltées en temps réel à l'aide d'un numéro d'utilisateur. L'utilisation de ces données leur est ainsi facturée. Dans environ un an, l'ensemble des données récoltées sur le réseau hydrométrique du Québec sera accessible via le site internet du Ministère. La publication des Annuaires hydrologiques devrait reprendre, mais ils seront désormais disponibles sur CD ROM.

Finalement, la gestion des barrages sous la responsabilité du Ministère se fait à partir des données de débits enregistrées en temps réel ou différé et la pluviométrie intervient peu dans cette gestion.

Question 2 : Existe-t-il une rivière au Québec jouissant d'un statut particulier qui lui aurait été conféré en vertu de la Convention québécoise sur la biodiversité ?

La Convention québécoise sur la biodiversité n'a pas pour but d'assurer la protection de secteur géographique précis, mais indique plutôt des actions à prendre ou des façons de faire au niveau gouvernemental pour protéger la biodiversité. Par contre, il existe deux portions de rivières au Québec qui jouissent actuellement du statut de réserve écologique, donc d'une protection intégrale. Il s'agit de la Grande Rivière, en Gaspésie dont la tête a été récemment constituée en réserve écologique pour une superficie de 17,3 km². De plus, depuis quelques années, la portion sud de la rivière Matamek, soit une superficie de 186 km², est également une réserve écologique. Rappelons que, selon le *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise ; les aires protégées au Québec*, le Québec possède actuellement 17 désignations d'aires protégées qui correspondent à divers degrés de protection.

01-05-29